



TARIFICATION 2020

COVID-19

Les mesures suivantes ont été mises en place afin d'assurer la sécurité des employés et des usagers.

- Un usager à la fois
- Les utilisateurs devront disposer seuls des objets
- Aucun paiement ne sera accepté sur le site. Paiement par chèques postés ou virement Interac à la municipalité La Guadeloupe
- Citoyens de La Guadeloupe seulement, preuve d'identité demandée

TARIFICATION

NATURE DES OBJETS	RÉSIDENTS
Articles d'utilité courante en petit volume (déchets secs, plastiques, carton, bois, verre)	Gratuit
Meubles encombrants non métalliques (table, meubles de salon, base de lit, étagères, meubles intégrant un téléviseur, etc)	5.00\$ / objet
Matelas, tapis en rouleau	5.00\$ / objet
Téléviseurs, écran cathodique d'ordinateur, équipements informatiques	5.00\$ / objet
Matériaux de construction (résidus de démolition ou travaux, équipements non métalliques de plomberie, chauffage, ventilation, électricité, fenestration, isolant, revêtement de vinyle, bois de palette, bois traité, bois peint ou vernis, etc)	0.20\$ / kg
Bardeau d'asphalte et recouvrement bitumineux (membrane, etc)	0.20 / kg
Matériaux, meubles et équipements métalliques (poêle, réfrigérateur, laveuse, sècheuse, BBQ, tôle, vieux fers, aluminium)	Gratuit
Pneus (format agriculture, industriel ou commercial refusé)	Gratuit
Branches et résidus d'émondage	Gratuit
Gazon, feuilles mortes, et autres résidus de jardin	Gratuit
Tubulure "propre" (sans chalumeau, raccord et broche, etc.)	Gratuit
Sans broche, mais autres composantes toujours sur les tubes	0.17\$ / kg
Avec broche et composantes	Non autorisé
Matériaux granulaires souillés (brique, béton, asphalte, roc)	Gratuit
Peintures, solvants (non industriels)	Gratuit
Huiles usées (industrielle, mécanique, hydraulique, cuisson)	Gratuit

HORAIRE DE L'ÉCO CENTRE

18 avril au 16 octobre

Journée	Heures d'ouverture
Mardi	12h00 à 19h00
Vendredi	12h00 à 17h00
Samedi	Fermé

À NOTER:

Une preuve de résidence ou une copie de permis de construction peuvent être exigées.

Les résidus dangereux d'origine commerciale ou industrielle sont refusés

Les pneus doivent être déjantés et propres